

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HERISSON**

Délibération n°009/2019

Nomenclature ACTE :  
 7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mil dix-neuf, le **lundi 25 février** à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bernard FAUREAU, maire.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nb de suffrages exprimés
13	11	12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

**Etaient présents** : Bernard FAUREAU, Gilbert CAMPO, Robert COLLINET, Nicole BUVIN, Jean-Marc BERNARD, Rudolf HOLIERHOEK, Catherine ROGNON, Emilie BERGONHE-POIROT, Charles GRAVIER, Yves PERRIER, Yolande PASQUET.

**Pouvoir** : Christophe SAUVETTE à Gilbert CAMPO

**Absent** : Jacques BASTARD

**Secrétaire de séance** : Gilbert CAMPO

Date de la convocation :  
 19 février 2019

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le :

**DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA MISE EN PLACE  
 D'UNE SIGNALÉTIQUE TOURISTIQUE POUR LE VILLAGE**

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'expertise de l'association des Petites Cités de Caractère, il a été constaté un manquement et une disparité dans la signalétique touristique du village.

Il rappelle également que suite à l'obtention du label, le Conseil Municipal s'est prononcé pour lancer une étude à ce sujet.

En collaboration avec le C.D.T. de l'Allier, le C. A U.E., la Communauté de Communes, l'U.D.A.P. et l'O.T. de la Vallée du Cœur de France, un bilan de la signalétique actuelle et un recensement des éléments patrimoniaux de la cité médiévale ont été réalisés pour l'établissement d'un cahier des charges à destination des fabricants et concepteurs de signalétique.

L'entreprise C-toutCom', agence de communication graphique de Moulins, a réalisé un projet de signalétique pour le village conformément aux préconisations de l'U.D.A.P..

Budget global estimatif comprenant la conception et la fabrication des panneaux : 40 900 € HT soit 49 080 € TTC

Subvention Région (50 %) <i>(programme de soutien en faveur des villages remarquables)</i>	20 450,00 €
Subvention Département <i>(solidarité départementale)</i>	5 000,00 €
Total subventions	25 450,00 €

Auto-financement commune H.T.	15 450,00 €
Auto-financement commune T.T.C.	18 540,00 €

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- de valider le plan de financement tel que présenté et d'inscrire au budget primitif la somme correspondante,
- d'autoriser le maire à déposer des dossiers de subventions auprès de la Région et du Département,
- d'autoriser le maire à signer la proposition de C-touCom'.

Pour extrait certifié conforme,

Hérisson, le 26 février 2019

Le Maire,

B. FAUREAU

